

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 mai 2024, le député de Matane-Matapédia inscrivait au feuilleton une question demandant si le contrat de 49,9 millions de dollars sur 10 ans, signé avec la firme privée Rodimax Inc. pour l'hébergement des demandeurs d'asile, était toujours valide considérant la fermeture du chemin Roxham le 25 mars 2023. Dans la négative, il souhaitait connaître les modalités de la fin du contrat.

Ce contrat est toujours valide et nécessaire pour assurer l'hébergement temporaire dans le cadre du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), sous la responsabilité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

En effet, les locaux visés par le contrat ont été convertis en espace d'hébergement temporaire en remplacement des espaces jusqu'alors nolisés à l'Hôtel Place Dupuis, à Montréal, et en sus des places disponibles au YMCA, et ce, pour accueillir dignement et sécuritairement les demandeurs d'asile, toujours nombreux au Québec.

Le PRAIDA compte toujours un total de 1 200 places d'hébergement temporaire pour assurer sa mission. Ces places sont utilisées à pleine capacité depuis plusieurs mois et la tendance se maintient. Conformément à une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, l'excédent des demandeurs d'asile nécessitant de l'hébergement temporaire est pris en charge par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), qui dispose de places d'hébergement temporaire additionnelles, notamment dans certains hôtels montréalais.

... 2

Il est vrai que, depuis le 24 mars 2023, un nouveau protocole est venu modifier l'Entente sur les tiers pays sûrs (ci-après l'Entente). Cette modification a fait en sorte que, dorénavant, l'Entente s'applique à toute la frontière canado-américaine. Ainsi, hormis les quatre exceptions prévues à ladite Entente, toute personne en provenance des États-Unis peut y être retournée pour demander l'asile. Les exceptions<sup>1</sup> – importance de l'unité familiale, intérêt supérieur de l'enfant et intérêt public – permettent encore à des personnes de demander l'asile après un passage entre les points d'entrée officielle au Canada, même si les nombres sont considérablement réduits de cette façon. Reste que certaines personnes demandent toujours l'asile à la frontière terrestre ou après être entré sur le territoire avec un autre permis valide (ex. : permis d'études, de visiteur ou de travail temporaire), tandis que les demandes présentées à l'arrivée dans un aéroport ont connu une forte hausse à Montréal et même à Québec.

À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau protocole de l'Entente, une augmentation importante d'arrivée de demandeurs d'asile par voie aérienne a été enregistrée. À titre de comparaison, en 2022, 11 665 demandes d'asile avaient été faites à l'aéroport comparativement à 25 760 pour l'année 2023, soit plus du double. Cette tendance à la hausse se poursuit pour 2024.

Conséquemment, de janvier à avril 2024, selon les données disponibles sur le site d'IRCC, ce sont 22 905 demandeurs d'asile qui ont été accueillis au Québec, soit sensiblement les mêmes données qu'à pareille période en 2023 (22 605 demandeurs d'asile), alors que le chemin Roxham était toujours en activité. Dans le contexte où les migrations se poursuivent, au Québec comme ailleurs dans le monde, il demeure pertinent de maintenir un nombre de places pour l'hébergement temporaire, notamment celles prévues au contrat avec Rodimax Inc.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 24-MS-02921

---

1. Les détails sont disponibles sur la page Web d'IRCC : [Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/ircc/la-justice-immigration/entente-entre-le-canada-et-les-etats-unis-sur-les-tiers-pays-surs).